



MIGRATIONS TRANSNATIONALES SENEGALAISES, INTEGRATION ET DEVELOPPEMENT

LE ROLE DES ASSOCIATIONS DE LA DIASPORA A MILAN, PARIS ET GENEVE

Résumé exécutif

Jenny Maggi

Département de Sociologie, SES, Université de Genève

Dame Sarr

Département de Sociologie, SES, Université de Genève

Eva Green

MISC, Université de Lausanne

Oriane Sarrasin

MISC, Université de Lausanne

Anna Ferro

CeSPI, Rome

En collaboration avec

Sandro Cattacin (coordinateur du projet)

Département de Sociologie, SES, Université de Genève

Andrea Stocchiero

CeSPI, Rome

Paul de Guchteneire

Section Migrations Internationales, UNESCO, Paris

Antoine Pécoud

Section Migrations Internationales, UNESCO, Paris

Partenariat

Modou Gueye, *Association Sunugal, Milan*

Ibrahima Gueye, *Association des Sénégalais de Genève*

Seydou Kanté, *Association Tamba Initiatives, Paris*

2012

Contexte de l'étude

Dans l'étude des migrations internationales, l'intégration des migrants dans les pays d'accueil a été au centre de l'intérêt tant au niveau académique qu'à celui des politiques publiques, et ceci jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Par conséquent, les organisations de migrants étaient essentiellement considérées en tant que médiatrices du processus d'inclusion dans les sociétés d'accueil (Cattacin, 2007), ainsi que dans l'établissement de 'capital social' (Bourdieu, 1985). Avec l'émergence du 'tournant transnationaliste' (Levitt et Glick Schiller, 2004), soulignant les changements récents survenus au niveau des dynamiques migratoires grâce aux progrès en matière de communication et de transport, l'on observe une reconnaissance grandissante de la possibilité, pour les migrants et leurs organisations, de jouer un rôle social, culturel, civique et économique autant dans les sociétés d'accueil que d'origine. Le potentiel des migrants et de leurs organisations réside dans leur implication simultanée dans les deux sociétés, d'accueil et d'origine, ce qui conduit à les considérer en tant que lien privilégié entre pays développés et pays en voie de développement. Le transnationalisme des migrants a dès lors remis en cause les modèles classiques de la migration (Alba and Nee, 1997) – qui conçoivent que l'intégration des migrants dans les pays d'accueil coïncide nécessairement avec un affaiblissement des liens avec le pays d'origine – car le transnationalisme implique que l'intégration dans le contexte d'accueil et le maintien des liens avec le contexte d'origine ne soient pas nécessairement incompatibles, mais puissent être complémentaires (Stocchiero, 2007). En effet, il est devenu de plus en plus clair que l'implication dans le pays d'accueil n'amène pas nécessairement à une implication moindre dans le pays d'origine. La diaspora¹ et ses associations contribuent activement au développement socioéconomique des contextes d'origine, dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement rural, les infrastructures et la création de petites/moyennes entreprises (Orozco, 2000). Cet engagement en faveur du pays d'origine se manifeste également au travers de transferts financiers (Ferro, 2011), sociaux et culturels (Perrin et Martiniello, 2011), de compétences (Ionescu, Dia et Guissé, 2009), et par un activisme politique transnational (Østergaard-Nielsen, 2001).

Dès lors, la contribution des organisations de migrants au développement du pays d'origine est sujette à une attention grandissante dans le cadre du débat concernant la migration et le développement. Ceci coïncide avec la volonté manifestée par des gouvernements (des pays d'accueil et d'origine), des organisations internationales et des ONG de mobiliser les organisations de la diaspora dans le cadre du développement et de soutenir leur engagement transnational et leur partenariat avec les acteurs étatiques et les ONG, autant dans les pays d'origine que d'accueil. Académiciens, agences gouvernementales et intergouvernementales, organisations internationales et ONG ont ainsi commencé à concevoir les migrants et leurs organisations en tant qu'acteurs centraux autant de l'intégration que du développement (voir le changement du paradigme '*more development for less migration*' au paradigme '*better migration for more development*', cf. Pastore, 2003).

L'attention manifestée envers la contribution des associations de migrants/diasporas souligne l'importance de favoriser des formes davantage participatives d'action et d'élaboration des politiques publiques (Maggi, 2003). L'accent est mis sur le local (Cattacin, 2006) et sur l'établissement de principes tels que la 'bonne gouvernance', les 'réseaux sociaux', impliquant une participation accrue des communautés migrantes, de la société civile et des

¹ Le terme 'diaspora' se réfère dans la littérature contemporaine aux groupes ethniques/nationaux transnationaux et déterritorialisés qui s'engagent, à distance, dans des manifestations d'appartenance, production culturelle et activation économique, politique et sociale (Sheffer, 2003). Ce terme est actuellement utilisé pour indiquer une communauté migrante manifestant des pratiques transnationales.

organisations de la base, afin de corriger les stratégies ‘*top-down*’ du passé et améliorer leur efficacité (Faist, 2008). En ligne avec ces principes, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)² est dédié à la consultation de la société civile (ONG et associations de migrants/diasporas) et des gouvernements. Lors de la première réunion, qui s’est tenue à Bruxelles en 2007, la société civile du FMMD a souligné que sans un meilleur soutien de la part des gouvernements et des autres acteurs non étatiques autant dans les pays d’accueil que d’origine, les acteurs associatifs ne pourront pas être en mesure de remplir leur rôle potentiel en tant que partenaires dans l’articulation et l’implémentation des politiques et des activités (FMMD, 2007). La société civile du FMMD de 2011 (qui s’est tenu à Genève), va plus loin en demandant aux gouvernements des pays d’accueil et d’origine, en plus qu’un soutien, une meilleure structuration de l’implication de la diaspora autant dans les actions que dans les décisions.

Dans le cadre de ce discours global, il s’agit de noter que les divers pays, autant d’accueil que d’origine, se situent à des niveaux variables dans l’élaboration et l’application des principes exprimés au niveau global, découlant de la prise en compte des liens entre migration et développement. Les pays d’origine ont des politiques et des attitudes différentes vis-à-vis de leur diaspora (cf. ICMPD-OIM, 2010), et les pays d’accueil ont des politiques de migration, d’intégration et de migration/développement qui présentent des caractéristiques spécifiques. Le rôle attribué aux associations de la diaspora autant dans le cadre des politiques que des actions, leur participation effective aux décisions et aux consultations, tout comme le soutien financier et technique qu’elles reçoivent de la part des gouvernements et d’autres instances, sont ainsi fortement tributaires des politiques et contextes nationaux et locaux (de Haas, 2006). La question qu’il s’agit d’adresser est donc celle de comprendre dans quelle mesure et sous quelle forme des contextes et des politiques publiques présentant des caractéristiques différentes ont un impact sur les dynamiques associatives, notamment l’engagement dans des activités d’intégration et/ou de développement du pays d’origine.

Problématique, objectifs de l’étude et questionnements

Cette recherche s’est proposée d’apporter, grâce à une approche comparative entre pays, une contribution aux débats académiques et politiques concernés par ces questionnements selon une perspective interdisciplinaire qui intègre des concepts et des méthodes issus de disciplines telles que la sociologie, l’anthropologie, la psychologie sociale, les sciences politiques et économiques. L’étude s’est focalisée de manière spécifique sur les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise dans trois pays d’accueil européens, l’Italie, la France et la Suisse, et plus spécifiquement dans trois contextes urbains, à savoir les villes de Milan, Paris et Genève. Ces trois villes se caractérisent par une composition démographique fortement multiculturelle, qualifiée par certains auteurs de ‘super-diversité’ (Vertovec, 2008; Faist, 2009). Elles ont développé des politiques locales et des pratiques particulières vis-à-vis de l’intégration et du lien migration/développement, et ont des attitudes différentes envers les associations des migrants et de la diaspora, qu’il s’agisse de la reconnaissance de leur rôle, du soutien financier et technique qui leur est accordé ou de leur implication dans le processus d’élaboration et d’implémentation des politiques. Tout contexte urbain se caractérise en effet par une constellation particulière d’acteurs étatiques et non étatiques, de services et d’activités, de mise en réseau et de collaboration entre les divers acteurs (Cattacin, 2006), qui peuvent encourager de manière différente l’implication des associations dans des activités liées au contexte d’accueil et d’origine (Landolt, 2008). Les politiques au niveau national et local, en particulier celles plus spécifiques envers les associations de migrants/diasporas (voir

² Créé suite à une proposition du Dialogue de Haut Niveau sur la Migration Internationale des Nations Unies en septembre 2006, et ayant une valeur consultative.

le concept de '*institutional opportunity structure*', cf. Schrover et Vermeulen, 2005; Bloemraad, 2005), sont en mesure de favoriser ou contrecarrer l'implication des associations autant dans l'intégration que dans les pratiques transnationales, en les amenant à privilégier les unes au détriment des autres, ou alors à favoriser la double orientation, ici et là-bas (Amelina et Faist, 2008).

En ce qui concerne la migration sénégalaise, elle fait l'objet d'une attention grandissante auprès des chercheurs et des *policy makers*, aussi en raison de son caractère transnational (Mboup, 2000 ; Riccio, 2007). Elle a été analysée lors de l'une de nos recherches précédentes (Maggi, Sarr, Amadei et al., 2008), centrée sur les représentations des causes et conséquences de la migration, y compris le lien entre migration et développement, auprès d'une communauté de la région de Louga. Cette étude a montré l'importance de la contribution des migrants et de leurs associations au niveau du développement local, de la dynamisation du secteur du commerce et du bâtiment, et de l'amélioration des conditions de vie des familles et des communautés. Le gouvernement sénégalais, reconnaissant le rôle central joué par la migration dans le développement, a créé en 2001 le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, chargé de la gestion, de la protection et la promotion de la diaspora. Les appels envers celle-ci se sont multipliés lors des dernières années, pour qu'elle puisse contribuer au développement du Sénégal aussi par des investissements productifs créateurs d'emploi, en particulier dans le domaine de l'agriculture (cf. le plan Goana), et par des transferts de compétences. L'une des priorités est le renforcement des associations de la diaspora au travers des représentants consulaires, pour qu'elles puissent participer de manière plus efficace au développement du Sénégal.

L'associationnisme sénégalais est déjà très actif et répandu dans la plupart des pays d'accueil, en particulier en France (Lacroix, Sall et Salzbrun, 2008) – qui a été pendant des décennies, en raison des liens coloniaux, la principale destination européenne des Sénégalais – ainsi qu'en Italie (Stocchiero, 2007; Mezzetti, 2007), qui représentent de nos jours (avec l'Espagne) les principaux pays européens d'accueil de la diaspora sénégalaise. Quant à la Suisse, cette communauté est moins nombreuse, et constituée en majorité par des personnes hautement qualifiées. Ainsi, une comparaison entre ces trois contextes d'accueil, se différenciant non seulement en termes de politiques publiques, de pratiques, de constellation d'acteurs et de services, mais aussi au niveau des caractéristiques de la diaspora sénégalaise et de ses traditions migratoires, se révèle significative pour comprendre de quelle manière des facteurs propres à chaque contexte d'accueil ont un impact sur les dynamiques associatives, et sur leurs orientations ici et là-bas.

Le fait de considérer dans une même approche, comme se l'est proposé cette recherche, à la fois les orientations envers les pays d'accueil et d'origine, permet non seulement d'articuler deux approches distinctes dans la recherche sur le transnationalisme (Levitt et Glick-Schiller, 2004) – l'une concernée essentiellement par l'impact du transnationalisme sur l'intégration et l'autre sur le développement des pays d'origine – mais consent également d'étudier le lien entre l'intégration et le transnationalisme. En ce qui concerne la forme prise par ce lien, deux positions distinctes sont présentes dans la littérature. La première affirme, de manière conforme aux modèles classiques de la migration (Alba et Nee, 1997; Gordon, 1964), que si les organisations de la diaspora sont dirigées principalement vers des préoccupations concernant le pays d'origine, elles s'éloignent de la participation sociale et politique dans le contexte d'accueil (Gerstle et Mollenkopf, 2001). Par contre, si les liens transnationaux sont faibles, les obstacles à l'intégration sociopolitique diminuent (Marger, 2006). Ainsi, selon cette position, le caractère transnational des organisations est susceptible de compromettre l'intégration. A l'opposé, selon la deuxième position, la transnationalité des associations n'est pas incompatible avec l'intégration et la participation dans la société d'accueil. Les évidences

scientifiques ont montré que les membres des organisations transnationales sont bien établis dans le pays d'accueil et ont des niveaux élevés d'éducation (Portes, Escobar et Walton Radfort, 2007). L'expérience acquise au travers de l'engagement dans des organisations transnationales peut donner lieu à davantage de contacts dans le contexte d'accueil, et donc favoriser le processus d'inclusion (Vertovec, 2004; Escobar, 2004; Smith, 2007). De plus, aucune contradiction n'est observée entre l'activisme transnational et l'intégration dans le pays d'accueil, les membres des organisations transnationales se caractérisant par leur double loyauté aux pays d'accueil et d'origine (Portes, Escobar et Arana, 2008). Cette littérature suggère que l'implication transnationale peut donc être compatible avec l'intégration (cf. aussi Fibbi et d'Amato, 2008). Or, il s'agit de considérer que la plupart de ces études n'ont pas utilisé une approche comparative entre contextes d'accueil, qui permet d'examiner ces dynamiques en fonction de leurs spécificités contextuelles.

L'approche comparative qui a été employée dans cette étude s'est dès lors attachée à analyser dans les trois contextes d'accueil autant les politiques publiques (de migration, d'intégration et de migration/développement) que les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise. Bien que notre approche soit de nature inductive et exploratoire (Stebbins, 2001), l'on était en mesure de s'attendre, en accord avec les évidences scientifiques discutées (Amelina et Faist, 2008; Landolt, 2008), à ce que des facteurs propres au contexte et aux politiques publiques de chaque lieu d'accueil puissent avoir un impact sur l'orientation des activités des associations de la diaspora sénégalaise. Deux aspects principaux ont ainsi été examinés dans chaque contexte : (1) Une analyse du contexte et des politiques publiques (dans le domaine de la migration, de l'intégration et du lien migration/développement), en focalisant l'attention sur le rôle accordé dans ces politiques aux organisations de la diaspora (reconnaissance, soutien, consultation), en particulier sénégalaise, sur la mise en réseau avec les divers acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que sur l'articulation entre les politiques d'intégration et développement ; (2) Une analyse des dynamiques des organisations sénégalaises (types d'associations, orientation ici et là-bas et caractéristiques des activités, partenariat et mise en réseau avec les divers acteurs, lien entre l'intégration et le transnationalisme).

Une approche multi-méthodologique

Cette analyse comparative, basée sur trois enquêtes de terrain³ dans les villes de Milan, Paris et Genève, a intégré des méthodes qualitatives, quantitatives et audiovisuelles (i.e. 'approche méthodologique mixte', cf. Bergman, 2008). Une telle triangulation de méthodes (Flick, 1992) a permis une description, un traitement et une explication plus amples de la thématique examinée (Denzin et Lincoln, 1994). Pour l'analyse des politiques publiques, nous avons procédé pour chaque contexte à une étude de la documentation ainsi qu'à une enquête qualitative basée sur des entretiens individuels semi-directifs (environ 15 entretiens, avec des représentants étatiques, non étatiques et des experts). Au niveau des dynamiques associatives, des interviews qualitatives semi-structurées ont été conduites avec des présidents et des membres associatifs (10-15 entretiens, dont une partie filmée). Un travail ethnographique filmique de terrain (Pink, 2001 ; Banks, 2001) a également été mené dans les milieux associatifs. Le matériel filmique récolté auprès des associations a donné lieu à un film socio-ethnographique⁴ pour les activités de valorisation de la recherche auprès d'un public élargi (formations, sensibilisations, diffusion dans les milieux académiques, politiques et associatifs). L'analyse des dynamiques des associations sénégalaises a été complétée, au

³ Les enquêtes de terrain se sont déroulées entre mai 2010 et décembre 2011.

⁴ *Au Diapason de la Diaspora* (2012), de Jenny Maggi et Dame Sarr, 69 minutes. Production : Unité de sociologie visuelle, Département de sociologie, Université de Genève.

niveau quantitatif, par un questionnaire (fermé), qui a été soumis à des membres des associations investiguées dans le cadre de cette étude. Environ 50 questionnaires ont été distribués dans chaque ville. Le propos du questionnaire a été celui d'élargir l'analyse des dynamiques organisationnelles examinées à ses membres associatifs, tout en abordant de plus près la relation entre l'intégration et le transnationalisme, autant au niveau des activités associatives qu'au niveau individuel. Les résultats du questionnaire⁵ ont visé à compléter par des données quantitatives l'analyse qualitative des contextes urbains de Milan, Paris et Genève, qui a donné lieu à trois études de cas.

Le rôle des associations de la diaspora sénégalaise à Milan, Paris et Genève

Sont reportées en guise de résultats les caractéristiques principales de chaque étude de cas concernant les villes de Milan, Paris et Genève. Les dynamiques des associations de la diaspora sénégalaise investiguées sont abordées selon les particularités propres à chaque ville, ce qui permet de discuter l'impact des politiques et des caractéristiques propres à chaque contexte urbain sur les dynamiques associatives. Après avoir considéré les trois études de cas aussi dans une visée comparative, des résultats de l'analyse des questionnaires administrés aux membres associatifs seront commentés, notamment ceux qui concernent les conséquences de l'importance accordée au rôle des associations sénégalaises, ainsi que les liens entre l'intégration et le transnationalisme.

Milan, le co-développement en tant que lien entre l'intégration et la coopération

L'étude de cas concernant ce contexte d'accueil a montré qu'à Milan la présence de la diaspora sénégalaise, à l'époque essentiellement masculine, date des années 1980, avec l'émergence des phénomènes migratoires en Italie. Originaire surtout de zones rurales et semi-rurales, la migration sénégalaise s'est élargie plus récemment aux régions urbanisées, à des personnes plus qualifiées, et dans une certaine mesure aux femmes dans le cadre du regroupement familial. L'Italie est devenue au fil des années l'une des destinations privilégiées des Sénégalais, qui se sont insérés dans la province de Milan soit dans le tissu de petites-moyennes entreprises, soit au travers de l'entrepreneuriat. Perçu en tant qu'insertion professionnelle réussie, car considéré en tant que forme d'adaptation au modèle italien des PME, l'entrepreneuriat migrant est valorisé à Milan, ce qui contribue, avec d'autres facteurs, à la perception positive de l'insertion sénégalaise dans le contexte d'accueil. L'associationnisme sénégalais est reconnu autant par les pouvoirs étatiques que par les ONG et le milieu associatif pour son extrême vivacité, son activisme et de manière générale par sa double implication à la fois dans l'intégration et le développement. Il a constitué au fil du temps des relations privilégiées aussi bien avec les pouvoirs étatiques qu'avec les organisations italiennes actives autant dans l'intégration que dans le développement (syndicats, associations italiennes, ONG). Les premières collaborations ont eu lieu dans les années 1980, lorsque les migrants et les syndicats se sont mobilisés pour alerter les pouvoirs publics quant aux conditions de vie difficiles des migrants. A Milan, les premières réponses étatiques dans le domaine de l'intégration ont ainsi émergé grâce à ces mobilisations, et ont donné lieu dans ces années à une politique 'multiculturelle' basée sur la reconnaissance des associations de migrants autant au niveau de la consultation que de la mise en œuvre des activités. Dans ce cadre, des Sénégalais ont occupé des fonctions de médiateurs culturels, ce qui a contribué à leur visibilité dans le réseau étatique et associatif milanais. L'Association des Sénégalais de Milan et Province (ASMP), étant née dans ce contexte de mobilisation

⁵ Pour les résultats complets de la recherche cf. Maggi, J., Sarr, D., Green, E., Sarrasin, O., Ferro, A. en collaboration avec Cattacin, S. Stocchiero, A. de Guchteneire, P. et Pécoud, A. (sous presse). Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève. *Sociograph n°15*, Département de sociologie, SES, Université de Genève.

politique, avec des activités de défense politique des droits des migrants, a toujours gardé des relations privilégiées avec les syndicats et les associations italiennes, tout en étant subventionnée par l'Etat de manière ponctuelle pour des activités de promotion culturelle. Bien que cette dynamique institutionnelle de reconnaissance des associations au niveau de l'intégration se soit estompée dans les années 1990 pour diverses raisons (orientation politique des administrations, logiques revendicatives dans les lieux de consultation, etc.), pour ne reprendre à Milan que de manière très récente, les relations entre le monde associatifs sénégalais et les autres instances du contexte d'accueil avaient désormais été tissées. D'autres associations sénégalaises étaient présentes depuis les 1980-1990, notamment les associations de village, moins visibles aux yeux de l'administration et dans l'espace public mais très actives, de manière autonome, dans l'entraide et dans le développement des villages d'origine. Notons la présence essentielle en Italie des associations religieuses (à Milan principalement la Dahira Mouride de Milan), qui ont joué dès le début dans toute l'Italie un rôle crucial autant dans le maintien des liens avec les traditions culturelles et religieuses sénégalaises (et donc avec le Sénégal), que dans la stabilisation dans le lieu d'accueil (accueil des nouveaux arrivants, entraide, solidarité), en participant, même si de manière indirecte, autant à l'intégration qu'au transnationalisme. Elles ont également joué un rôle d'interface entre les autorités italiennes et la communauté sénégalaise, ainsi que dans le dialogue interreligieux propre à l'Islam confrérique sénégalais de caractère soufie, en participant à l'établissement de bonnes relations entre les autorités et la communauté sénégalaise.

Actuellement, parmi les associations les plus visibles et actives dans l'espace public milanais, figure l'association Sunugal, qui a contribué, avec d'autres associations sénégalaises, à l'établissement des contacts privilégiés existant actuellement entre l'administration, les ONG et le monde associatif sénégalais. Née à la fin des années 1990, son objectif a été d'emblée de favoriser l'intégration des migrants à Milan, et de développer des initiatives d'échange culturel et de promotion économique entre l'Italie et le Sénégal, avec des activités de développement rural et de promotion de l'agriculture (l'un des domaines privilégiés par la diaspora vis-à-vis des régions d'origine). A Milan, aussi en raison des contacts existants et de l'insertion de la diaspora sénégalaise dans les réseaux (en d'autres termes son intégration), les premières expériences de co-développement qui ont vu le jour au début des années 2000 (initiées par des associations sénégalaises, des ONG et des centres de recherche *policy oriented*), ont concerné en particulier le Sénégal. Elles ont comporté la participation du Service d'Orientation à la Coopération Internationale (SOICI) de la Commune de Milan, qui a appuyé ces initiatives dans le cadre de la coopération décentralisée. Le contexte milanais se caractérise donc par un lien privilégié existant entre l'associationnisme sénégalais et les acteurs étatiques et non étatiques, ce qui a favorisé la reconnaissance du rôle des associations sénégalaises autant dans le développement que dans l'intégration. De telles expériences ont contribué à l'élaboration du 'Programme Milan pour le co-développement' du SOICI (avec la collaboration de CeSPI), ouvert désormais à toutes les communautés de migrants, et comportant des activités d'intégration à Milan et de développement dans les pays d'origine (privilégiant la génération d'emploi). Le concept de co-développement opérationnel à Milan se caractérise en effet par le fait de lier la coopération au développement à l'intégration, conçues en tant que dynamiques se renforçant mutuellement. L'intégration donne aux migrants des ressources pour devenir des acteurs de développement, et l'engagement dans le développement améliore le sentiment, les capacités et les opportunités d'intégration. Le rôle attribué aux associations de migrants par rapport à celui des ONG, auparavant acteurs principaux de la coopération, a évolué vers davantage de centralité. Si les projets étaient souvent initialement gérés par des ONG (avec la collaboration d'associations de migrants), ce qui signifiait des relations de parrainage au lieu de véritables partenariats, dès 2010, dans le cadre du programme milanais, les projets doivent désormais être portés par les associations de

migrants (en collaboration avec les ONG), ce qui se traduit par une plus grande reconnaissance de leur rôle de protagonistes. Notons que les associations sénégalaises à Milan bénéficient depuis une dizaine d'années de formations diverses de la part des ONG dans le domaine du co-développement (et de la création d'entreprises ici et là-bas), qui ont contribué à un renforcement des compétences. Les associations sénégalaises plus expérimentées manifestent actuellement un besoin d'autonomie par rapport aux ONG, pour qu'elles puissent mener de manière plus indépendante leurs projets, bien que des collaborations et des formations soient toujours considérées importantes, dans un cadre de partenariat égalitaire et non plus de parrainage.

L'étude du cas milanais a montré qu'une dynamique de regain de reconnaissance du rôle des associations de migrants dans l'intégration a émergé à Milan tout récemment, bien que leur reconnaissance semble s'être davantage exprimée les dernières années au niveau de la politique de co-développement, qui implique d'ailleurs les deux aspects ici et là-bas, et qui a motivé des rapprochements entre les secteurs de la Commune en charge de la coopération et de l'intégration. Une articulation entre les deux politiques existe donc dans ce contexte urbain, ainsi qu'une ébauche de collaboration entre secteurs de l'administration, qui favorise la double orientation ici et là-bas au niveau des activités associatives. Notons que cette articulation a été élaborée au niveau conceptuel aussi en fonction de la double orientation déjà présente auprès de certaines associations sénégalaises, ce qui montre que dans ce cas non seulement les politiques ont un effet sur les orientations associatives, mais que les politiques s'élaborent à partir de dynamiques associatives déjà existantes, par un processus d'influence mutuelle entre politiques et dynamiques associatives. Certes, la politique de co-développement milanaise a favorisé des nouvelles dynamiques auprès de l'associationnisme sénégalais. L'ouverture et la mise en réseau des associations de village qui ont émergé ces dernières années, ainsi que la formalisation associative, auraient été suscitées par cette politique. De même, les associations féminines qui ont été créées ces dernières années à Milan, bien que principalement concernées par l'intégration, le maintien de la culture d'origine auprès des enfants, la médiation dans les familles et l'insertion professionnelle, c'est-à-dire les problématiques qui les concernent davantage, ont également répondu aux appels à projet dans le domaine du co-développement, attestant l'émergence d'une double orientation ici et là-bas. C'est aussi l'appel provenant des autorités sénégalaises à la diaspora pour qu'elle contribue de manière active au développement du pays d'origine qui a motivé une prise en compte de plus en plus importante de cette question, ainsi que son articulation avec l'intégration. Le Consulat du Sénégal à Milan, très actif et présent auprès des associations de la diaspora, a promu la mise en réseau des associations, ce qui a donné lieu à la Fédération des Associations Sénégalaises du Nord d'Italie (FASNI). Son objectif est d'unir les associations pour créer une entité plus incisive qui puisse mieux se faire entendre auprès des institutions sénégalaises et italiennes, et avoir davantage d'impact autant dans l'intégration que dans le développement, notamment au travers de la création d'activités génératrices de revenu autant en Italie qu'au Sénégal.

Paris, un ancrage différencié entre ici et là-bas

L'étude de cas de Paris a montré que dans cette ville, en raison des liens coloniaux, la présence de la diaspora sénégalaise est plus ancienne et prend une certaine ampleur dès la fin des années 1950 avec l'arrivée de migrants provenant du monde rural, en particulier de la Vallée du Fleuve Sénégal, recrutés par la France pour répondre à ses besoins de main d'œuvre, et qui vivent en foyer ainsi que dans les villes autour de Paris. Avec l'arrêt de la migration de travail et l'instauration d'un visa d'entrée, se généralisent dans les années 1980 les regroupements familiaux ainsi que l'installation. Dès lors, la diaspora sénégalaise comporte la présence de femmes et de jeunes de deuxième, voire troisième génération. La

migration sénégalaise concerne actuellement toutes les régions et les catégories sociales, ainsi que des intellectuels et des étudiants, qui ont toujours été présents à côté des travailleurs. En raison des caractéristiques historiques de la diaspora en France, le modèle de l'association villageoise, ou de l'association de ressortissants, est le plus ancien et le plus répandu en région parisienne. La commune d'appartenance villageoise ainsi que le vécu collectif dans les foyers stimulent la solidarité villageoise au travers de la création de caisses villageoises qui vont se formaliser en associations dès 1981, lorsque la loi française permet l'associationnisme migrant. Ces associations sont actives surtout dans le développement des villages d'origine (puits, écoles, développement rural, électrification, mosquées, postes de santé, etc.), ainsi que dans l'entraide et l'accueil des nouveaux venus. Totalement autonomes au niveau financier grâce aux cotisations des membres, elles s'ouvrent progressivement dès les années 1980 à une dynamique de co-développement, donc à des subventions externes, grâce à l'arrivée de membres plus formés et plus jeunes, ainsi qu'à l'appui d'ONG comme le GRDR, notamment dans le domaine du développement agricole. La politique de co-développement française, qui s'est formalisée dès les années 1990, s'appuie sur ces premières expériences entre ONG et associations villageoises de la Vallée du Fleuve (Sénégal, Mali et Mauritanie). Elle a visé autant à favoriser le retour des migrants en situation régulière ou irrégulière (avec des aides financières et l'appui d'une ONG) qu'à cofinancer des projets associatifs de développement local. Cette double visée, gestion des flux migratoires et accompagnement des projets associatifs des migrants, caractérise toujours la politique de co-développement française, désormais conditionnée à des accords de gestion concertée des flux migratoires avec les pays de provenance (réadmissions, prévention de la migration irrégulière), une approche fortement contestée par la société civile. Pour le Sénégal, ces accords de gestion concertée ont donné lieu au Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD), qui vise à cofinancer les projets d'associations villageoises (tout en finançant des projets économiques en cas de retour définitif, en soutenant des projets économiques à distance, le transfert de compétence de la diaspora qualifiée, ainsi que les projets de volontariat solidaire des jeunes). La reconnaissance (étatique et des ONG) quant au rôle des associations sénégalaises dans le développement s'exerce ainsi surtout vis-à-vis des associations villageoises. Elle s'exprime aussi dans la contribution au niveau du transfert des compétences de la diaspora hautement qualifiée et de la création d'entreprises, bien que ces aspects soient moins investis par la diaspora que les projets villageois.

Pour les questions d'intégration, ce sont surtout les associations de femmes, s'organisant en fonction du contexte d'accueil et non d'arrivée, et composées souvent de femmes sénégalaises, maliennes, mauritaniennes et maghrébines, qui sont reconnues dans ce domaine. Elles se sont positionnées dès les années 1980 en tant qu'actrices de l'insertion et de la citoyenneté dans les cités et les quartiers, en entrant d'emblée en relations avec les institutions locales. Les associations de femmes sont ainsi devenues dans le domaine de l'intégration les partenaires privilégiés des institutions publiques, qui les subventionnent tout en appuyant leur structuration. Leur action comprend des aspects qui caractérisent l'insertion familiale en France, qui est considérée pour diverses raisons comme problématique aux yeux des institutions de la société d'accueil (effets de concentration en raison des politiques de logement des années 1970-1980, échec scolaire et difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, perception d'une culture d'origine conçue comme problématique aux égards des critères d'intégration républicaine). Les femmes sont actives par exemple dans la lutte contre les discriminations, l'animation culturelle dans les quartiers, les cours d'alphabétisation et de français, tout en investissant les colonies de vacances et les projets des jeunes dans le pays d'origine, pour promouvoir le maintien des liens avec la culture et le pays d'origine (afin d'assurer d'une part la relève pour le développement des villages d'origine, et d'autre part une gestion plus harmonieuse de la double appartenance). Les associations de jeunes présentes

dans les quartiers et les cités se caractérisent par leur double ancrage ici et là-bas, et par le caractère multidimensionnel de leurs actions. Les jeunes sont actifs à la fois dans la solidarité avec le Sénégal et dans l'insertion dans le pays d'accueil, tout en privilégiant dans nombre de cas l'action dans le contexte d'accueil pour répondre aux diverses problématiques auxquelles ils sont confrontés (médiation avec les institutions, prévention de la délinquance juvénile, promotion de l'égalité des chances et de l'insertion professionnelle). Les associations de jeunes sont actives aussi dans la valorisation de la culture d'origine et dans l'éducation au co-développement lors de soirées culturelles. Dans un tel cadre, le co-développement est envisagé en tant qu'activité visant à lier les actions ici et là-bas, en favorisant à la fois l'intégration et le développement. Une telle vision se distingue de celle promue au niveau du gouvernement central, qui comprend essentiellement des activités de développement, sans contempler la dimension d'intégration, car le co-développement est conçu selon une visée de gestion des flux migratoires (et de fixation des populations sur place). A Paris, c'est au niveau local, aussi dans un cadre de coopération décentralisée (voir le Label Co-Développement Sud de la Ville de Paris, qui comprend un volet parisien d'intégration et un volet Sud de développement), que les deux espaces sont liés et que des activités d'intégration ici et de développement là-bas sont articulées. C'est essentiellement dans un tel cas qu'existe la reconnaissance du double rôle des associations dans le co-développement et dans l'intégration.

Notons que ce sont en particulier les associations de migrants, regroupées depuis 2002 sous le FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issue des migrations), qui ont contribué à rendre saillante auprès des autorités de la Ville de Paris la complémentarité entre le co-développement et l'intégration, et la notion de double espace de vie, d'intervention et d'interaction, en tant que fondement du concept du co-développement. Le FORIM, appuyé par le gouvernement français, a symbolisé une reconnaissance du rôle des associations de migrants dans la coopération internationale, alors qu'auparavant les ONG jouissaient d'une position de quasi-monopole au niveau des subventions étatiques (ce qui a entraîné aussi des relations de compétition, en raison de l'intervention de ce nouvel acteur dans le monde de la coopération). Un co-développement que le FORIM a tenu à réaffirmer en tant qu'opérant à la fois ici et là-bas (au travers de l'organisation de Caravanes sur l'intégration et le co-développement), visant à marquer une distance par rapport à la vision gouvernementale centrale liant le co-développement au retour et à la gestion des flux, et qui ne comprend pas une visée d'intégration. Ainsi, aussi à Paris est présente une dynamique d'influence réciproque liant les dynamiques associatives et l'élaboration des politiques. La politique locale de co-développement a été élaborée grâce à l'implication des associations de migrants qui ont tenu à réaffirmer leur double rôle ici et là-bas. L'existence de cette politique favorise à son tour la double orientation d'autres associations de migrants. La politique de co-développement étatique s'est d'ailleurs appuyée sur des activités de développement déjà existantes au niveau des associations villageoises, tout en l'utilisant à ses propres fins pour favoriser les retours et gérer les flux migratoires. Il s'agit là d'une dimension qui échappe à l'associationnisme migrant et à la société civile française dans son ensemble, qui n'a pas été consultée à ce sujet malgré les fortes oppositions qu'elle a exercé vis-à-vis de cette politique.

En ce qui concerne l'impact de la politique du pays d'origine sur les dynamiques de la diaspora sénégalaise parisienne, il est lié aux organisations diasporiques nées pendant la dernière décennie à Paris, lorsque le rôle de la diaspora est devenu plus saillant dans le cadre de la politique sénégalaise. La première organisation, le Comité de Suivi du Symposium des Sénégalais de l'Extérieur (CSSSE), est née par volonté étatique et la deuxième, l'Assemblée des Sénégalais de l'extérieur (ASE), d'un mouvement citoyen d'opposition. La convocation de la diaspora en 2001 à Dakar lors d'un Symposium des Sénégalais de l'Extérieur,

accompagnant la mise en place d'une nouvelle politique d'appui à la diaspora, a donné lieu au CSSSE, dont les membres ont été élus démocratiquement à Paris. Le CSSSE fait partie du FORIM et représente la communauté sénégalaise auprès du gouvernement français, bien que le gouvernement sénégalais ait ensuite créé une autre entité dont les membres ont été désignés par le gouvernement (mais qui n'est pas reconnue par la diaspora en France). L'ASE, née en tant que mouvement de consultation politique citoyenne auprès de la diaspora en France pour influencer sur la politique sénégalaise, s'est ensuite constituée en tant qu'organisation récoltant aussi les revendications des Sénégalais concernant leur vie en France. Son objectif est actuellement d'exercer des pressions sur le gouvernement sénégalais pour revoir les accords de gestion concertée avec la France, ainsi que les conventions liant les deux pays, dans le but d'améliorer la législation française aux égards de la diaspora sénégalaise. Ces entités diasporiques ont manifesté ainsi tant en France qu'au Sénégal une volonté de participation politique aux décisions qui la concernent et qui intéressent les liens entre les deux pays. L'ASE souligne actuellement les questions d'accès à la sécurité sociale, des familles en migration et du co-développement, donc des problématiques qui concernent autant la vie en France que le développement du Sénégal. Elles expriment ainsi une forte demande de reconnaissance de la diaspora et de ces contributions vis-à-vis du gouvernement sénégalais et français.

Genève, liens de solidarité communautaire et engagement intellectuel pour le Sénégal

La diaspora sénégalaise de Genève a des caractéristiques bien distinctes que celle de Milan et de Paris. En raison des restrictions législatives suisses en matière d'admission de ressortissants provenant de Pays tiers⁶, celle-ci est peu nombreuse et composée essentiellement d'étudiants présents de manière temporaire dans le cadre de leurs études, de fonctionnaires de l'ONU et d'organisations internationales, de personnes hautement qualifiées qui ont été engagées après leurs études, et de Sénégalais installés dans le cadre du regroupement familial. C'est donc une diaspora essentiellement intellectuelle, caractérisée par un haut taux de renouvellement bien que le nombre de personnes installées en Suisse ait quelque peu augmenté ces dernières années. Comme l'étude de cas l'a mis en évidence, un certain nombre de Sénégalais présents à Genève occupent des positions directives dans des ONG. Ces personnes sont bien insérées dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux concernés par les questions de migration et développement (ou d'intégration au niveau national), et ont joué un rôle actif dans le groupe de réflexion 'Migration et Développement' qui a émergé en 2008 à Genève, initié par la Fédération genevoise de coopération (FGC), l'entité qui regroupe les ONG de développement genevoises. Les activités qui ont été mises en place à ce niveau (p. ex. des conférences et des débats) ont contribué à rendre saillant auprès des milieux concernés genevois (et en partie auprès de la population) la contribution de la migration au niveau du développement. Des actions de sensibilisation ont été menées pour favoriser la mise en place de collaborations entre les ONG et les migrants dans les projets de développement, qui sont à Genève encore très peu présentes, sauf exceptions, surtout en comparaison avec les autres deux villes considérées. Ces réflexions ont reçu une nouvelle impulsion dans le cadre de la participation de la société civile suisse au FMMI, qui s'est tenu à Genève en 2011 sous la présidence de la Suisse, et ont donné lieu à de nouvelles initiatives visant à promouvoir le rôle des migrants dans le développement (le Prix Diaspora et Développement, des formations dédiées aux associations de migrants). Toutefois ces initiatives sont très récentes et, pour l'instant, il n'y a pas encore de politique locale définie en matière de migration et développement, ni de relations structurées entre ONG et associations de migrants concernant des projets de développement.

⁶ Dans le cadre de la LEtr entrée en vigueur en 2008 elle est actuellement réservée, sous conditions, aux personnes hautement qualifiées.

En effet, ce n'est que depuis avril 2010 que la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) est en charge d'un Programme Global Migration et Développement, qui comprend un volet qui vise à valoriser le rôle des diasporas dans le développement. La caractéristique de cette politique de la Confédération suisse par rapport à la France et à l'Italie est qu'elle ne compte pas privilégier, en tout cas pas dans un premier temps, une politique de co-développement, mais une politique globale d'appui à la mise en place de politiques dans les pays d'origine visant à mieux exploiter le potentiel de la diaspora. Des appuis spécifiques aux projets de migrants n'existent pas auprès des secteurs genevois (Canton et Ville) en charge de la solidarité internationale, qui privilégient les projets des ONG suisses, bien qu'en principe ils soient ouverts à ceux des associations de migrants, s'il s'agit de projets particulièrement solides. Malgré l'absence d'une politique en la matière, le Collectif Artistes Plasticiens (CAP), une association fondée par un Sénégalais originaire de la région de Tambacounda, a su impliquer d'abord l'Ambassade Suisse à Dakar, et ensuite les secteurs de solidarité internationale de la Ville et du Canton de Genève (avec d'autres bailleurs étatiques et privés), dans une série d'actions d'échanges artistiques entre Tambacounda, Genève et Dakar (projets TGD). Ils ont visé surtout à favoriser la formation des jeunes de Tambacounda dans le domaine artistique et à contribuer au développement de Tambacounda au travers de projets sociaux, éducatifs, économiques et liés à l'environnement. Ces activités ont été rendues possibles grâce au capital social du président de l'association ici et là-bas, son action étant totalement indépendante des ONG. Il s'agit là du seul exemple qui existe à Genève d'engagement structuré dans une activité de développement subventionnée par les pouvoirs publics locaux. Cette initiative ne dépend donc pas de l'existence d'une politique genevoise en matière de migration et développement, mais s'insère dans une politique plus large de solidarité internationale.

Les autres associations, l'Association des Sénégalais de Genève (ASG) et la Dahira Mouride de Genève, sont essentiellement concernées par le maintien des liens communautaires entre leurs membres. La Dahira Mouride⁷, comme c'est le cas des autres villes, a comme propos de vivifier les activités spirituelles et culturelles de la communauté au travers de rencontres hebdomadaires et de la célébration de fêtes religieuses traditionnelles. Ces activités revêtent une grande importance pour la plupart de Sénégalais à Genève, y compris les étudiants, en contribuant à la stabilisation dans le lieu d'accueil et au maintien d'un lien ombilical avec le Sénégal et ses traditions, favorisant donc de manière indirecte autant l'intégration que le transnationalisme. L'ASG aussi est concernée essentiellement par des activités communautaires. En plus de s'occuper de l'accueil des étudiants, elle organise des activités récréatives et culturelles dédiées aux Sénégalais et des conférences d'experts de la diaspora visant à débattre de la situation économique, politique et sociale du Sénégal. Ces initiatives comportent généralement la présence de représentants consulaires, qui entretiennent des contacts structurés avec l'association. Ces conférences attestent l'engagement intellectuel transnational de la diaspora pour le Sénégal, pour son développement et pour sa situation politique et économique.

Au niveau de l'intégration, il n'y a pas de contact structuré entre les deux associations communautaires et l'entité étatique cantonale en charge de l'intégration, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui dispose d'un fonds pour des projets associatifs initiés par les associations de migrants. Le BIE a organisé de 2003 à 2006 des Assises de l'intégration, qui représentaient des occasions de rencontre, de participation et de reconnaissance des associations de migrants à Genève, mais elles ont été arrêtées (en raison de problèmes de représentativité et de critiques quant au manque de suivi des propositions).

⁷ Notons aussi l'existence à Genève de la Khadra Tidjane, qui regroupe des personnes sénégalaises et d'autres nationalités appartenant à cette confrérie soufie, bien qu'elle ne soit pas formalisée sous forme d'association.

Aucune tribune de concertation et de consultation qui comprenne la participation des associations de migrants n'existe en ce moment à Genève, ce qui rend le BIE moins visible aux associations peu insérées dans les réseaux. Les discussions et les initiatives récentes sur le lien entre migration et développement initiées par le groupe Migration et Développement de la FGC semblent actuellement catalyser davantage l'attention des réseaux associatifs de migrants, aussi parce qu'elles impliquent explicitement une reconnaissance de leur rôle autant dans le développement que dans l'intégration et comportent une vision positive du migrant en tant qu'acteur du développement dans les deux espaces. Alors qu'aucune réflexion ni action structurée n'existe à Genève (ni en Suisse) autour du lien entre l'intégration et l'engagement dans le développement au niveau des secteurs étatiques en charge de l'intégration et de la coopération, c'est le groupe Migration et Développement de la FGC qui en train d'affirmer le caractère indissociable de ce lien. Comme à Milan et à Paris, c'est la société civile qui porte en avant en premier l'articulation entre l'intégration ici et le développement là-bas, ainsi que le double rôle citoyen des migrants. Non seulement cette articulation promeut une vision positive de la migration et de la mobilité, mais elle présuppose une distanciation par rapport aux visées de retour et de gestion des flux migratoires qui peuvent être associées par les gouvernements centraux au domaine de la migration et du développement.

Un rôle variable selon les contextes

Les études de cas ont mis en évidence des différences importantes selon les contextes. Au-delà des particularités propres aux politiques d'intégration et de migration/développement dans chaque contexte, les différences s'expriment surtout au niveau du rôle attribué aux associations de la diaspora sénégalaise, en d'autres termes la reconnaissance de leur rôle, le soutien qu'elles reçoivent, ainsi que la consultation dont elles font l'objet au niveau des politiques. A Milan, les relations rapprochées qui se sont constituées entre les associations sénégalaises, les représentants étatiques et les ONG (ainsi que les syndicats), aussi en raison d'une politique initialement plus consultative, ont contribué à une plus grande reconnaissance des associations sénégalaises. Bien que des éléments problématiques soient aussi présents, notamment la tendance de la part des ONG à parrainer les associations sénégalaises plutôt qu'à le considérer en tant que partenaires égales, où elles figurent le plus souvent en tant que partenaires 'faibles' et les ONG 'forts', les associations sénégalaises sont soutenues, subventionnées par des appels à projets divers, surtout dans le cadre du co-développement, et reconnues dans leur double rôle ici et là-bas. A Paris, il existe certes une reconnaissance du rôle des associations villageoises pour le développement local du pays d'origine, mais l'insertion du co-développement dans le cadre de la gestion de flux migratoires (de la part du gouvernement) suscite des résistances tant auprès de la société civile française que de la part d'acteurs associatifs migrants (y compris sénégalais). En ce sens, le co-développement apparaît comme une reconnaissance instrumentalisée aux yeux de plusieurs. Les collectivités locales ainsi que la Ville de Paris se différencient d'une telle tendance, en réaffirmant le rôle citoyen ici et là-bas des associations de migrants, et en adoptant une conception du co-développement comme impliquant à la fois l'intégration ici et le développement là-bas, comme c'est le cas à Milan, mais les tensions autour de cette politique demeurent très vives à Paris. Les associations de femmes sont reconnues en tant qu'acteurs cruciaux de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, et dans une certaine mesure celles des jeunes, mais les activités qui visent la promotion d'activités valorisant la culture d'origine coexistent parfois difficilement avec le concept d'intégration plus républicain et universaliste français, malgré une politique affichée de promotion de la diversité. A Genève, la diaspora sénégalaise est présente dans les réseaux de la société civile (et parfois auprès de l'Etat) essentiellement au travers de membres individuels, qui participent aux débats récents dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de migration et développement, où ils sont consultés par la

DDC. Cependant, le rôle attribué à la diaspora ainsi que sa reconnaissance effective ne sont pas encore clairement définis. Les deux associations communautaires sénégalaises agissent de manière plus indépendante et autonome, en exerçant une fonction intégratrice au travers d'actions de promotion de la culture et des traditions sénégalaises, tout en gardant vivant le lien transnational avec le Sénégal. On ne peut donc pas parler d'une reconnaissance, d'une consultation et d'un soutien à la diaspora sénégalaise dans le cas genevois. Le renouvellement fréquent des membres de cette diaspora ainsi que sa taille réduite expliquent en partie ces dynamiques, car les membres associatifs installés sont plus insérés dans les réseaux. Néanmoins, une politique de reconnaissance de la diaspora au niveau général ne fait que débiter en Suisse et à Genève, particulièrement au niveau de sa contribution au développement.

Parmi les éléments de convergence, notons la prédisposition des associations de femmes à s'engager plutôt dans des activités concernant l'intégration au sens large, en raison des problématiques familiales et d'insertion auxquelles elles sont confrontées. Elles manifestent aussi un engagement par rapport au contexte d'origine, favorisé par l'existence d'appels à projets dans le domaine du co-développement, ou alors, surtout en France, par l'engagement dans des activités de colonies de vacances pour les jeunes, visant au maintien des liens avec le pays d'origine, tout en assurant la relève au niveau de l'engagement des jeunes dans le développement des villages d'origine. Le rôle essentiel des associations religieuses (les Dahiras) dans les trois villes est également une constante, bien que les relations avec les autorités locales et les représentants d'autres religions soient plus importantes à Milan et à Paris qu'à Genève, aussi en raison d'une présence plus massive et ancienne de cette diaspora. Les engagements intellectuels et politiques envers le pays d'origine traversent également la diaspora sénégalaise des trois villes et attestent d'une volonté de participation politique aux décisions qui concernent autant la vie de la diaspora dans le pays d'accueil que le développement du pays d'origine. Les dynamiques observées auprès de l'ASE, qui entend représenter la diaspora sénégalaise en France, et notamment sa volonté d'influer sur les conventions qui lient le Sénégal à la France, se retrouvent aussi à Milan au travers de la FASNI. Cette fédération a aussi l'intention de représenter une entité qui puisse contribuer à ce que les accords entre le Sénégal et l'Italie soient plus favorables à la diaspora sénégalaise qui vit dans ce pays. Il s'agit là d'un rôle qui va au-delà de la simple contribution économique et sociale de la diaspora au développement, mais qui ambitionne de devenir un partenaire dans les décisions politiques qui concernent autant la vie dans le pays d'accueil que la politique sénégalaise, pour que celle-ci soit plus apte à agir en faveur du développement et à améliorer les conditions de vie de la population sénégalaise. Au niveau des gouvernements des pays d'origine et d'accueil ce rôle consultatif et politique de la diaspora ne semble pas avoir attiré la même attention que son rôle économique. Cependant, il s'agit là d'une volonté qui se dessine tout particulièrement au sein de la diaspora sénégalaise dans les divers pays d'accueil, notamment en raison de l'imbrication entre aspects politiques (démocratie, bonne gouvernance) et aspects liés au développement. Les dynamiques observées auprès des associations montrent ainsi les interconnexions existantes entre les engagements associatifs, citoyens et politiques qui lient les deux espaces et qui sont caractéristiques du transnationalisme sénégalais.

Le rôle des associations sénégalaises et les liens entre l'intégration et le transnationalisme au niveau des perceptions des membres associatifs

Pour conclure, mentionnons quelques résultats de l'analyse quantitative du questionnaire administré aux membres associatifs, en particulier ceux qui concernent la perception de l'importance accordée par les entités étatiques et les ONG au rôle des associations sénégalaises, ainsi que les liens entre l'intégration et le transnationalisme. En confirmant les

observations faites au niveau des études de cas, à Milan les membres associatifs considèrent que les associations sénégalaises sont davantage soutenues et consultées pour ce qui est des activités d'intégration et de développement comparativement à Paris et à Genève. Au niveau de la reconnaissance de leur rôle, elle est élevée autant à Milan qu'à Paris, alors qu'à Genève la reconnaissance, le soutien et la consultation obtiennent les moyennes les moins élevées comparativement aux autres villes. Reportons également les résultats d'analyses de corrélations, qui montrent que plus les répondants estiment que les associations sont reconnues, consultées et soutenues, plus leur motivation à s'engager dans l'association est importante (en particulier pour améliorer les politiques de migration, d'intégration et de coopération au développement). Ainsi, la perception de l'importance attribuée au rôle de l'associationnisme sénégalais de la part de l'Etat et des ONG est liée à des motivations visant des pratiques citoyennes dans le contexte d'accueil. De même, elle a un lien positif avec le sentiment d'intégration, et avec l'identification aux ressortissants du pays d'accueil. Ces résultats sont cruciaux, car ils montrent les articulations existantes entre l'importance accordée au rôle de l'associationnisme, dans ce cas sénégalais, et deux dimensions de l'intégration (sentiment d'être intégré et identification aux ressortissants du pays d'accueil), ainsi que la motivation à s'engager dans des pratiques citoyennes visant l'amélioration des politiques qui concernent la migration au sens large. Des dynamiques plus générales, qui traversent cette fois les trois villes, ont été observées en particulier au niveau des liens entre l'intégration et le transnationalisme grâce à des analyses de corrélation. Au niveau des activités associatives, l'on constate que plus les membres associatifs ont accordé d'importance aux activités d'intégration, plus ils ont attaché d'importance aux activités de développement du pays d'origine, ce qui montre la compatibilité entre la double orientation ici et là-bas. Mentionnons encore qu'au niveau individuel, plus on estime être bien intégré dans le pays d'accueil, plus on a l'impression d'avoir gardé un lien fort avec le Sénégal. Ces dynamiques montrent clairement un lien positif entre l'intégration et le transnationalisme auprès de la diaspora sénégalaise interrogée, autant au niveau des activités associatives que les membres considèrent comme importantes, qu'au niveau des perceptions individuelles. Il s'agit là d'une confirmation des hypothèses avancées quant à la compatibilité de ce lien, attestant que le transnationalisme sénégalais s'exprime tout particulièrement par le désir d'une double présence ici et là-bas.

Conclusions et recommandations

Plusieurs rapports, conférences, consultations, dialogues internationaux et recommandations ont surgi depuis au moins une décennie au sujet de la relation positive existant entre la diaspora et le développement, notamment en matière de développement socioéconomique, de transfert de fonds et d'expertise, ainsi que de réduction de la pauvreté (Efionayi-Mäder et al. 2008). Ces dialogues, qui s'interrogent sur les stratégies visant à mieux canaliser ces efforts, concernent des thématiques diverses, telles que la réduction des coûts liés aux transferts de fonds, l'utilisation 'productive' de ces transferts, l'appui à la création d'entreprises, la bancarisation, le transfert de compétence et la 'circulation des cerveaux' (de Haas, 2006b). L'approche globale de l'UE en matière de migrations souligne également les avantages d'une démarche centrée sur la diaspora, la mobilité et le soutien aux associations en vue de favoriser leur implication dans le développement. En ce sens, l'intégration dans le contexte d'accueil est perçue par la Commission européenne comme favorable à l'engagement dans le développement, d'où l'importance de promouvoir l'intégration tout en favorisant le maintien des liens avec le pays d'origine. Dans ce cadre, le double rôle des associations de la diaspora autant dans l'intégration que dans le développement est considéré comme bénéfique, et il s'agit en ce sens de l'appuyer et de le reconnaître. Il apparaît également essentiel pour la Commission européenne de favoriser la participation des associations de la diaspora à

l'élaboration des politiques en matière d'intégration et de migration/développement (ou co-développement) pour qu'elles soient davantage en syntonie avec leurs pratiques et leurs besoins, ainsi qu'avec leurs critères.

Cette recherche, qui s'est focalisée sur le rôle de l'associationnisme sénégalais dans les villes de Milan, Paris et Genève, a montré les avantages qui découlent de la reconnaissance effective du double rôle des associations, du soutien qu'elles reçoivent, de l'implication dont elles font l'objet au niveau des consultations dans l'élaboration des politiques, qui s'expriment néanmoins encore de manière différentielle selon les contextes. De même, les articulations qui ont été apportées au niveau local dans des pratiques qui visent à la fois l'intégration ici et de développement là-bas, sont également à l'œuvre de manière variable dans les contextes urbains considérés. Là où elles sont mises en place, elles contribuent à lier les espaces d'accueil et d'origine en concevant l'intégration et le développement comme des pratiques qui se renforcent mutuellement, ce qui participe à la reconnaissance et à la valorisation du double rôle des associations, à leur engagement effectif dans des activités ici et là-bas, et donc à leur double présence dans les espaces d'accueil et d'origine. Malgré l'existence de ces pratiques prometteuses qui articulent les deux domaines et qui s'expriment, comme on l'a vu, essentiellement au niveau urbain, des visées encore différentes et peu articulées subsistent au niveau des secteurs étatiques centraux en charge de la coopération au développement et de l'intégration, et ceci dans tous les pays considérés. Les secteurs de la coopération demeurent encore principalement concernés par les impacts au niveau du développement des contextes d'origine, dans une visée plus ou moins indirecte selon les cas de contribuer à contenir les migrations (si ce n'est à favoriser les retours). Les secteurs de l'intégration sont davantage intéressés par les questions de 'cohésion de la collectivité' ou de promotion de l'égalité des chances. Il n'existe donc pas encore une dynamique plus large qui atteste de l'émergence au niveau gouvernemental d'une vision coordonnée de l'intégration et des questions de migration et développement (ou de co-développement). C'est aussi que, dans le cadre des directives récentes adoptées à travers toute l'Europe par les politiques d'intégration, où l'« échec d'intégration » a émergé il y a quelques années en tant que discours public, les dynamiques communautaires et l'orientation vers le pays d'origine sont perçues comme susceptibles de contrecarrer l'intégration dans le contexte d'accueil. Les politiques européennes fondées sur la connaissance de la langue et la promotion des valeurs nationales sont ainsi fondées sur l'opinion selon laquelle l'identité et les pratiques transnationales de la diaspora peuvent constituer une entrave à l'intégration et à la cohésion sociale (Vertovec, 2006). Dès lors, dans les secteurs étatiques en charge de l'intégration, peut subsister une certaine méfiance face aux pratiques transnationales, ce qui ne facilite pas l'articulation entre les politiques d'intégration et de co-développement (ou de migration et développement) et la prise en compte de la double visée à la fois d'intégration ici et de développement là-bas. La conception classique de la migration (Alba et Nee, 1997) semble ainsi être toujours à l'œuvre, ce qui se traduit par une certaine difficulté à prendre en compte les logiques transnationales qui caractérisent de plus en plus les phénomènes migratoires.

Or il s'agit de constater, comme l'ont montré les résultats de cette étude, que l'attachement au pays d'origine et le sentiment d'intégration, au lieu d'être incompatibles, sont intrinsèquement liés. De même, l'importance similaire attribuée à des activités associatives d'intégration et de développement, et le lien qui les unissent, montrent la compatibilité de l'intégration et du transnationalisme au niveau des orientations associatives. Le lien indissociable et l'impact mutuel des activités d'intégration ici et de développement là-bas est d'ailleurs l'une des revendications majeures des réseaux de migrants (et d'ONG) considérés dans cette étude, tels que le FORIM en France, le groupe Migration et Développement de la FGC et les associations de la diaspora sénégalaise investiguées, qui affirment par là le double rôle

citoyen des migrants autant dans le pays d'accueil que d'origine. Une meilleure prise en compte de ce lien au niveau de politiques locales et nationales d'intégration et de migration/développement (ou co-développement) s'avère donc essentielle, et devrait s'accompagner d'un décloisonnement entre pratiques et politiques (cf. Mazzucato, 2005). En ce sens, un renforcement des dynamiques participatives de la diaspora au niveau de l'élaboration des politiques d'intégration s'avère nécessaire pour que ses pratiques transnationales et ses doubles allégeances soient prises en compte et valorisées dans le cadre des politiques d'intégration. Les politiques existantes au niveau local mises en évidence dans cette recherche, visant à articuler les pratiques d'intégration et de migration/développement (ou co-développement), sont issues de processus consultatifs entre entités de la société civile, associations de migrants et acteurs étatiques. Ces derniers ont été sensibilisés à ces questions et ont appliqué ces logiques dans leurs programmes locaux. Ces dynamiques montrent l'importance de favoriser les réseaux, les partenariats et les contacts entre les diverses entités impliquées, associations de migrants/diasporas, acteurs étatiques et de la société civile, afin de stimuler les échanges, les expériences et la prise en compte des points de vue respectifs. Peu importe la forme plus ou moins institutionnalisée de ces lieux car, à la lumière des études de cas analysées dans cette recherche, ce qui compte semble être surtout la prise en compte effective des propositions des réseaux associatifs de migrants et de la société civile, attestant par là une volonté d'impliquer réellement ces entités dans l'élaboration des politiques.

L'analyse des pratiques associatives sénégalaises a mis en évidence que le facteur essentiel de la réussite des projets de développement est lié à la mobilité et la mise en relation entre les espaces d'accueil et d'origine (et ses acteurs), que cela soit au niveau des projets de développement local, de la création d'entreprises aussi transnationales ou de la circulation de compétences. La mobilité, ou de manière plus générale le droit à la mobilité (Pécoud et de Guchteneire, 2007), semble être la condition essentielle à toute politique qui envisage la contribution positive de la migration au développement. En ce sens, il apparaît particulièrement important de participer à diffuser au niveau des médias et de la société en général des représentations différentes de la migration que celles présentes actuellement, et qui reflètent l'importance de la mobilité dans le développement, et le rôle central des organisations de la diaspora autant dans l'intégration que dans le développement. A quelques exceptions près, la relation migration et développement est la grande absente du traitement médiatique des migrations, et par conséquent auprès de l'opinion publique, malgré la vivacité des débats nationaux et internationaux qui existent dans les milieux spécialisés (cf. Lacroix, 2009).

Ceci étant posé, il s'agit de noter que le discours en vigueur auprès des milieux spécialisés en matière de migration et développement, caractérisé par un « enthousiasme » concernant l'effet positif de la migration, de la diaspora et de ses associations dans le développement, ne doit pas amener à sous-estimer les responsabilités des Etats d'origine au niveau de la création des conditions favorables au développement et de la mise en place d'infrastructures adéquates. Une attention focalisée exclusivement sur le rôle de la diaspora présente le risque de favoriser l'émergence d'une logique néo-libérale qui relègue au deuxième plan les devoirs et les tâches étatiques, où la diaspora est appelée à se substituer de plus en plus à des devoirs qui reviennent en réalité à l'Etat (Kapoor, 2003). De même, les discours actuels qui visent à canaliser les transferts de fonds individuels ou collectifs en faveur d'investissements davantage productifs paraissent en décalage avec la réalité tant que ne seront pas remplies les conditions générales favorables aux investissements dans le pays d'origine (de Haas, 2012), qui nécessitent des changements structurels et des réformes publiques qui relèvent de questions de bonne gouvernance. Certes, les accords commerciaux au niveau international et bilatéral, ainsi que les politiques d'ajustement structurel initiées par des bailleurs de fonds

internationaux, ont considérablement laminé le rôle de l'Etat en tant qu'architecte social (Diop et Faye, 2002). Bien que les apports de la migration au développement soient réels et qu'il soit dès lors important de contribuer à mieux canaliser et appuyer les efforts de la diaspora et ses associations, ils ne sont pas en mesure de modifier durablement les problèmes structurels. Ceux-ci demandent des efforts conjoints des la part des Etats d'accueil et d'origine, et la mise en place d'accords commerciaux davantage cohérents avec le développement.

C'est dans un tel contexte, qui présente encore des entraves à la mise en place de conditions structurelles favorables à un développement durable, que la diaspora sénégalaise ambitionne de jouer un rôle aussi politique et non seulement économique dans le pays d'origine. Les dynamiques de développement et les questions politiques étant souvent imbriquées, la tendance générale observée auprès de la diaspora sénégalaise dans les trois contextes est celle de vouloir jouer un rôle plus incisif au niveau politique auprès du gouvernement sénégalais pour favoriser des conditions structurelles à une politique favorable au développement et aux investissements dans le pays d'origine. C'est notamment le cas du secteur agricole, privilégié autant au niveau des investissements individuels que des projets collectifs. Ce rôle politique, qui s'exerce par des pratiques citoyennes et non pas (seulement) au travers de partis politiques, semble être moins reconnu comparativement à son rôle économique, social ou à son expertise, autant par les gouvernements des pays d'origine et d'accueil que par la recherche dans le domaine de la migration et du développement. Il s'agit cependant là de tendances qui se dessinent et qui représentent de nouvelles pistes de recherche à explorer, visant à étudier de plus près les imbrications entre les rôles économiques, sociaux, intellectuels et politiques joués par la diaspora et ses organisations, et leur impact au niveau d'un développement durable. C'est dans le cadre d'un domaine d'investissement capable de générer des ressources et de l'emploi, et qui focalise actuellement toute l'attention de la diaspora sénégalaise – notamment celui de l'agriculture et du développement rural – qu'il s'agira d'analyser l'impact de ces interconnexions dans le prolongement de cette recherche.

Recommandations

- Favoriser une véritable implication des associations de la diaspora dans l'élaboration des politiques qui les concernent (intégration et migration/développement ou co-développement), ainsi que dans la définition des critères et des actions.
- Prendre en compte les bénéfices qui découlent de l'importance du rôle attribué aux associations (consultation, soutien et reconnaissance) en termes du sentiment d'intégration et de la motivation à s'engager dans des pratiques citoyennes dans le contexte d'accueil.
- Favoriser l'émergence de lieux d'échange, de consultation et de réflexion entre acteurs étatiques, ONG et associations de la diaspora, pour favoriser l'interconnaissance, l'établissement de relations de confiance et la prise en compte effective des points de vue des uns et des autres au niveau de la mise en place des actions.
- Envisager l'intégration et les pratiques transnationales (et l'engagement dans le développement) non seulement en tant que compatibles, mais comme indissociables et s'enrichissant mutuellement.
- Développer des pratiques et des projets impliquant à la fois l'intégration ici et le développement là-bas, décloisonner les secteurs étatiques d'intégration et de coopération au développement au niveau local et national.

- Envisager la mobilité en tant que facteur essentiel au développement et à la réussite des activités en faveur du développement.
- Mieux diffuser la relation entre la migration et le développement auprès des médias et de l'opinion publique, ainsi que des représentations positives de la mobilité, de la diaspora et de ses associations, en mettant en évidence leur rôle d'acteurs et de citoyens de l'intégration et du développement ici et là-bas.
- Valoriser le rôle de la diaspora et de ses associations dans le développement sans induire une déresponsabilisation des Etats d'origine dans la création des conditions structurelles favorables au développement et mieux prendre en compte l'impact des accords commerciaux internationaux entre les pays du Nord et du Sud sur le développement de ces derniers.
- Intégrer et valoriser le rôle de la diaspora dans les décisions politiques qui la concernent autant au niveau du pays d'origine que des conventions relatives aux accords avec les pays de destination, qui ont un impact direct sur les conditions de vie dans le contexte d'accueil.

Bibliographie

- Alba, R. and Nee, V. (1997). Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration. *International Migration Review* 31: 826-874.
- Amelina, A. and Faist, T. (2008). Turkish migrant associations in Germany: Between integration pressure and transnational linkage. *European Revue of International Migrations*, 24, 2.
- Banks, M. (2001). *Visual Methods in Social Research*. London : Sage.
- Bergman, M. (Ed.) (2008). *Advances in mixed methods research : Theories and applications*. Los Angeles : Sage.
- Bloemraad, I. (2005). The limits of Tocqueville: How government facilitates organisational capacity in newcomer communities. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31, 5: 865-87.
- Bourdieu, P. (1985). The forms of capital. In J.G. Richardson (Ed), *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*. New York : Greenwood.
- Cattacin, S. (2006). Why not “ghettos”? The governance of migration in the splintering city. *Willy Brandt Series of Working Papers in International Migration, Migration and Ethnic Relations*. Malmö: Malmö University, IMER.
- Cattacin, S. (2007). *Migration et Association*. Genève-Neuchâtel: Département de sociologie/SFM.
- Denzin, N.K. and Lincoln, Y.S. (Eds) (1994). *Handbook of Qualitative Research*. Thousand Oaks : Sage.
- De Haas, H. (2006a). *Engaging diasporas: How governments and development agencies can support diasporas' involvement in development of origin countries. A study for Oxfam Novib*. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.
- De Haas, H. (2006b). Migration et développement : des solutions stratégiques pour accroître la participation de la diaspora. In : *Bulletin Mondial Metropolis, Septembre 2006, Vol. 6*.
- De Haas, H. (2012). The migration and development pendulum : A critical view on research and policies. *International Migration, Vol. 50 (3)*, 8-25.
- Diop, M.-C., Faye, O. (2002). Les jeunes et la gouvernance de la ville. In M.-C. Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.
- Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.) (2008), *Migration et développement: un mariage arrangé*. Annuaire Suisse de Politique de Développement. Genève: IHEID.
- Escobar, C. (2004). *Transnational politics and dual citizenship: The Colombian experience in the Latin American context*. Centre for Migration and Development : Princeton University.
- Faist, T. (2008). Migrants as transnational development agents: An inquiry into the newest round of the migration-development nexus. *Population, Space and Place*, 14; 21-42.
- Faist, T. (2009). Diversity - A new mode of incorporation? *Ethnic and Racial Studies* 32 (1) : 171-190.
- Ferro, A. (2011). Iniziative istituzionali e modelli nazionali per la valorizzazione delle rimesse. In : *Fondazione Ismu, Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010*. Milano : Franco Angeli.
- Fibbi, R. and D'Amato, G. (2008). Transnationalisme des migrants en Europe: une revue par les faits. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24, 2: 7-22.
- Flick, U. (1992). Triangulation revisited : Strategy of validation or alternative ? *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 22(2) : 175-197.
- Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) (2007). *Résumé du Premier Meeting*, Bruxelles, 9-11 Juillet 2007.
- Gordon, M. (1964). *Assimilation in American life: The role of race, religion and national origins*. New York: Oxford University Press.

- ICMPD et OIM (2010). *Un dialogue en action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. Genève : ICMPD-OIM.
- Ionescu, D., Dia, I. & Guissé, I. (2009). *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne dans le domaine de la santé*. Genève : OIM.
- Kapur, D. (2003). *Remittances: the new development mantra?* Paper prepared for the G-24 Technical Group Meeting, 15–16 September, United Nations, New York.
- Lacroix, T. (2009). Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ? *Informers sur les migrations et le développement (IDEM)*. Paris : Institut Panos.
- Lacroix, T., Sall, L. & Salzburn, M. (2008). Marocains et Sénégalais de France. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 24(2): 23-43.
- Landolt, P. (2008). The transnational geographies of immigrant Politics : Insight from a comparative study of migrant grassroots organizing. *The Sociological Quarterly*, 49: 53-77.
- Levitt, P. and Glick Schiller, N. (2004). Conceptualizing simultaneity: A transnational social field perspective on society. *International Migration Review*, 38: 1002-39.
- Maggi, J. (2003). *Influences citoyennes. Dynamiques psychosociales dans le débat sur la question des étrangers*. Paris : L'Harmattan.
- Maggi, J., Sarr, D., Amadei, N. en collaboration avec S. Cattacin, N. Losi, P., de Guchteneire et A. Pécoud (2008). *Louga, Senegal: Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*. Genève: Département de sociologie, Université de Genève.
- Marger, M.N. (2006). Transnationalism or assimilation? Patterns of sociopolitical adaptation among Canadian Business immigrants. *Ethnic and Racial Studies*, 29(5): 883-900.
- Mazzucato, V. (2005). Ghanaian migrant's double engagement : a transnational view of development and integration policies. *Global Migration Perspectives*, N°48.
- Mboup, M. (2000). *Les Sénégalais d'Italie*. Paris : L'Harmattan.
- Mezzetti, P. (2007). Associationnisme et entreprise sénégalaise à Milan. Perspectives et limites pour un co-développement entre les diverses territoires. In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.
- Morokvasic, M. (2009). *Vivre la transnationalité : nouveaux défis pour une politique migratoire*. Papier présenté à la conférence de Olten, 29 octobre 2009.
- Østergaard-Nielsen, E.K. (2001). *The Politics of Migrants' Transnational Political Practices*. Paper given to the conference on Transnational Migration: Comparative Perspectives. Princeton University, 30 June-1 July.
- Orozco, Manuel. 2000. *Latino Hometown Associations as Agents of Development in Latin America*. IAD/TRPI Working Paper. Washington: Inter-American Dialogue.
- Pastore, F. (2003). More development for less migration or better migration for more development? Shifting priorities in the European debate. *MigraAction Europa*, Special issue, CeSPI.
- Perrin, N. et Martiniello, M. (2011). *Les pratiques transnationales en Belgique. Vecteur d'intégration ou de repli communautaire ?* Bruxelles : Ed. Fondation Roi Badouin.
- Pécoud, A. & de Guchteneire, P. (Eds) (2007). *Migration Without Borders. An Investigation into the Free Movement of People*. Berghahn Books and UNESCO.
- Pink, S. (2001). *Doing visual ethnography*. London: Sage.
- Portes, A., Escobar, C. and Walton Radford (2007). Immigrant transnational organizations and development: A comparative study. *International Migration Review*, 41(1): 242-281.
- Portes, A., Escobar, C., Arana, R. (2008). Bridging the gap: Transnational and ethnic organizations in the political incorporation of immigrants in the United States. *Ethnic and Racial Studies*, vol. 31, no. 6: 1056:1090.
- Riccio, B. (2007). 'Toubab' et 'Vù cumprà'. *Transnazionalità e rappresentazioni nelle migrazioni senegalesi in Italia*. Padova : CLEUP.

- Schrover, M. and Vermeulen, F. (2005). Immigrant organisations. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31, 5: 823-32.
- Sheffer, G. (2003). *Diaspora politics : At home abroad*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Smith, M.P. (2007). The two faces of transnational citizenship. *Ethnic and Racial Studies*, 30(6), 1096-1116.
- Stebbins, R.A. (2001). *Exploratory research in the social sciences*. London: Sage.
- Stocchiero, A. (2007). Le capital social transnational des migrants sénégalais est-il porteur de co-développement? In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds), *Relations transnationales et co-développement*. Paris: L'Harmattan.
- Vertovec, S. (2004). Migrant transnationalism and modes of transformation. *International Migration Review*, 38(3): 970-1001.
- Vertovec, S. Les diasporas : un bien ou un mal ? In : *Bulletin Mondial Metropolis*, Septembre 2006, Vol. 6.
- Vertovec, S. (2007). Super-diversity and its implications. *Ethnic and Racial Studies* 29(6) : 1024-1054.